



MISSION EN ADMINISTRATION FISCALE

Du 11 au 23 juillet, 2018 – Kinshasa, République Démocratique du Congo

SYNTHESE DES RESULTATS ATTEINTS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail pour l'année fiscale 2019, le Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique Centrale a mené une mission d'assistance technique en République Démocratique du Congo, du 11 au 23 juillet 2018.

Cette mission était conduite par Mme Renilde Bazahica, conseiller résident en administration des revenus auprès d'AFRITAC Centre et avait pour objectifs :

- l'évaluation de la mise en œuvre des mesures proposées par la mission AFRITAC Centre de décembre 2017 ;
- l'identification des actions visant à l'actualisation des répertoires des contribuables ;
- la mise en œuvre des mesures de suivi des situations déclaratives en matière de TVA et d'IBP, et ;
- l'élaboration d'un programme de contrôle fiscal et d'un plan de recouvrement des arriérés fiscaux.

La mission a contribué à l'identification de quatre axes prioritaires de mobilisation des ressources hors mines (les mines contribuent à plus de 90% des recettes totales de la Direction Générale des Impôts - DGI) qui sont les suivants :

1. L'exploitation des importations réalisées en 2017 qui a permis :
 - a) L'identification de plusieurs entreprises qui ont fait des importations en 2017 mais qui n'ont pas déclaré leurs revenus aux services fiscaux. Les montants en jeu sont énormes et ces contribuables devront être fiscalisés rapidement ;
 - b) L'identification de plusieurs entreprises qui ont réalisé des importations et dont les chiffres d'affaires déclarés sont largement inférieurs aux importations ;
 - c) La découverte d'un grand nombre d'entreprises qui présentent des risques de minoration des valeurs en douane.
2. L'élaboration d'un plan de contrôle ponctuel se basant sur les déclarations créditrices et néants (la situation en 2017 représentant plus de 55% des déclarations déposées) et mise en œuvre d'une approche analyse du risque en matière de vérification générale.
3. Le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux pour un montant de plus de 60 milliards FCFA.
4. La mise à jour des fichiers des contribuables qui permet de déterminer la base fiscale de la RDC.